



Bulletin réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas-de-Calais, ARVALIS Institut du Végétal, les coopératives, les négoce, les collecteurs et transformateurs, les organismes techniques et les agriculteurs impliqués dans le réseau d'observation.



Les plantations de pommes de terre, interrompues par les pluies de la semaine dernière, vont pouvoir reprendre cette semaine à la faveur de températures plus douces et d'un temps relativement sec.

MILDIOU

Situation sur le terrain

Les tournées d'observation se poursuivent pour localiser les tas de déchets et d'écarts de triage non gérés et déceler l'arrivée des premiers symptômes de mildiou.

Pour le moment nous n'avons pas observé de repousses sur les tas, mais avec l'augmentation des températures celles ne vont pas tarder à se développer !

De nouveaux tas de déchets non gérés ont été localisés dans le secteur des Flandres à Hondegheem, Pradelles, Terdeghem, Zegerscappel, Crochte, Pitgam, Strazeele, Morbecque, Rubrouck et Bollezele ainsi qu'à Erchin, Oppy, Fremicourt et Bapaume (voir cartes page suivante).

De nombreux tas de déchets sont présents dans les cours de ferme, en bord de route et à proximité des bâtiments de stockage des pommes de terre.

N'attendez pas que la végétation se développe sur les tas, ni que les parcelles lèvent pour intervenir, il faut les bâcher au plus vite et de façon efficace.

Si rien n'est fait pour gérer ces tas, le mildiou pourrait y faire son apparition rapidement, ce qui va constituer une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances de plus de 500 m).

Si vous êtes concerné, ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie (voir BSV n° 3 et 4).

ATTENTION : Un arrêté de lutte obligatoire est pris dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Il rend obligatoire la destruction de la végétation sur les tas de déchets.

Dans le cas où le tas de déchets ne serait pas géré par son propriétaire, après une mise en demeure de la DRAAF-SRAL, le traitement des déchets sera effectué d'office par le groupement agréé de défense contre les organismes nuisibles aux frais du producteur responsable.

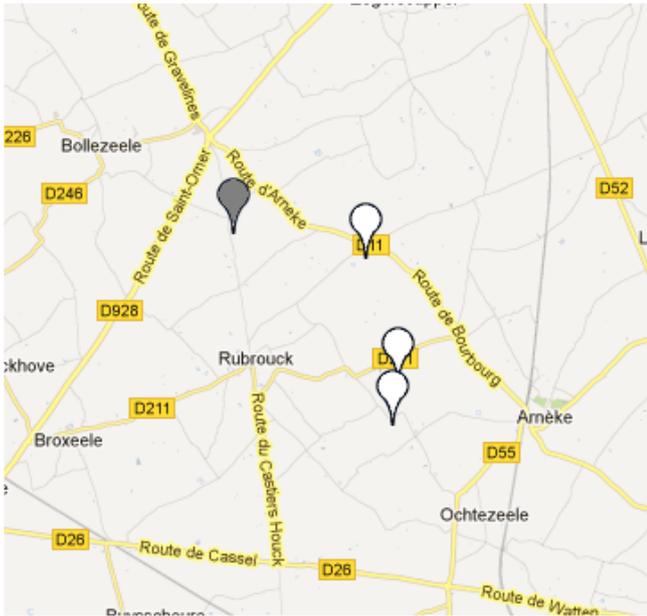


Tas de déchets non géré à Bollezele

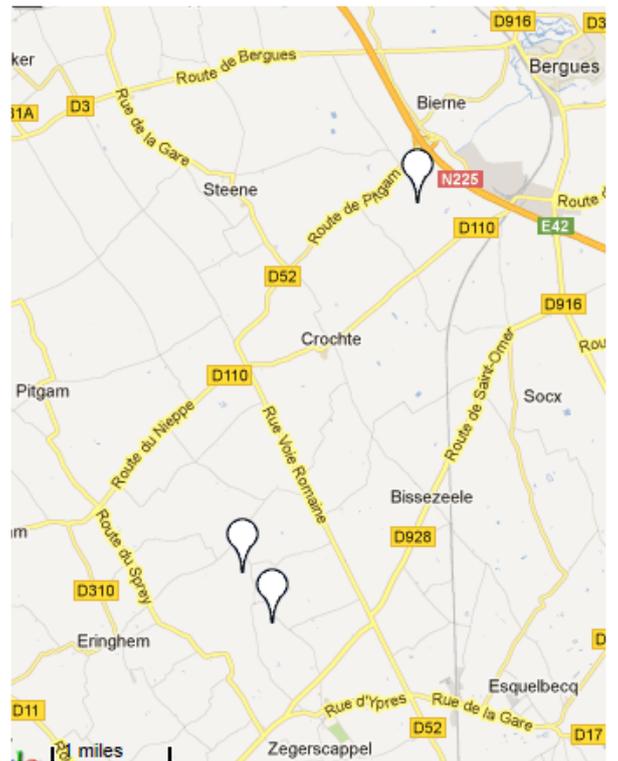
Tas de déchets : n'attendez pas pour les bâcher.

Evaluer le "risque limace"

Localisation de quelques tas de déchets non gérés observés ces derniers jours:



Secteur de Rubrouck



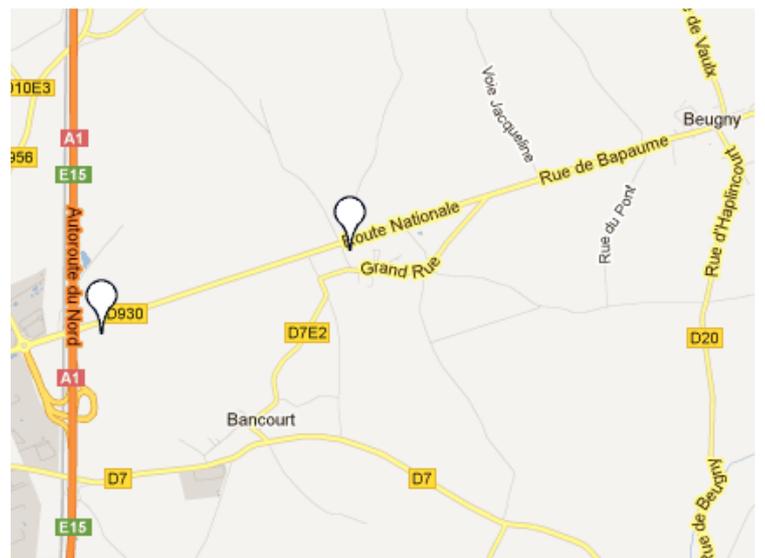
Secteur de Crochte



Secteur d'Hazebrouck



Tas de dechets baché



Secteur de Bapaume

LIMACES

La société DeSangosse met en place un **réseau de piègeage des limaces** en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas de Calais et la société Pomuni.

Le réseau de piègeage 2013 est composé de **25 parcelles présentant pour la plupart un risque limace avéré.**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Les piègeurs pomme de terre ont effectué ce jeudi 11 avril matin un premier piègeage que l'on appelle le T0.

C'est un piègeage précoce qui permet d'avoir un état des populations avant les plantations.

RAPPEL: Le seuil de nuisibilité est de 4 limaces par m² (1m²= 4 pièges).

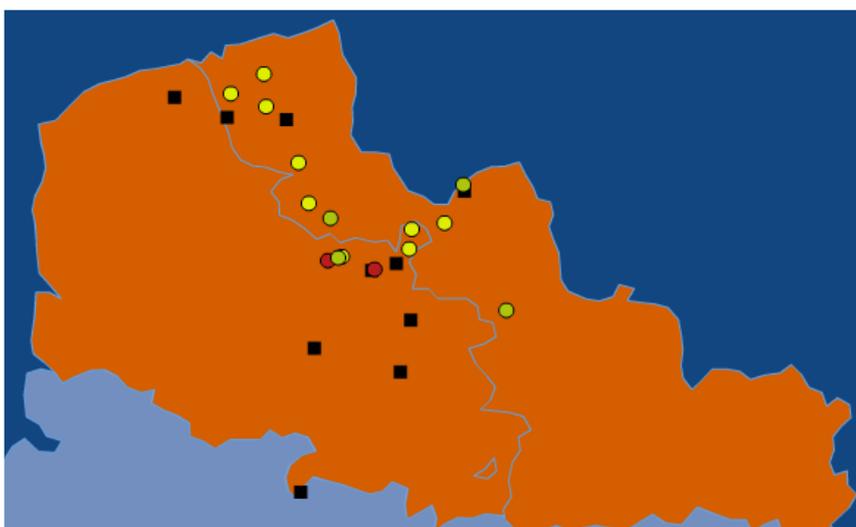
15 parcelles ont fait l'objet d'un relevé.

- Sur 4 parcelles, aucune limace n'a été piégée.
- Sur 9 parcelles, l'activité est comprise entre 1 et 4 limaces par m².
- Sur 2 parcelles (Busnes et Locon) le nombre de limaces par m² est supérieur à 11, le seuil de nuisibilité est atteint.

Cette année, en ce début de campagne, l'activité limace semble un peu plus importante que les années précédentes puisque 73% des piègeurs ont trouvé des limaces sous les pièges contre 40 % en 2012 et 33% en 2011 à la même période. Le seuil de nuisibilité est atteint sur 2 parcelles.

Cependant cette activité est très variable d'une parcelle à une autre, **d'où la nécessité de réaliser un piègeage pour évaluer le risque limaces.**

Les piègeurs vont maintenant retirer le matériel des parcelles pour reprendre les piègeages au alentours de la mi-juin au stade "50% de couverture des rangs".



Relevés du réseau de piègeage limaces du 11 avril 2013



Evaluation du risque limaces parcellaire

Pour être en mesure de conduire une lutte raisonnée contre les limaces, il est nécessaire d'évaluer le risque limaces dans vos parcelles.

Ce risque dépend notamment des caractéristiques de la parcelle telles que définies dans la fiche de Ciblage Acta[®] ci-après.

Cette grille permet d'évaluer le niveau de risque limaces à la parcelle et d'imaginer des solutions pour le réduire.

Dans certaines situations, un raisonnement sur toute la rotation est recommandé. Cette évaluation du risque doit être prolongé par un piègeage (voir BSV n°2).

Fiche Ciblage® ACTA

EVALUATION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE

Pour utiliser cette grille, vous devez remplir la colonne "Diagnostic" avec la note qui correspond le mieux à votre parcelle; puis, le cas échéant, la colonne "Stratégie". Attention, un seul choix par encadré.

Nom de l'exploitant : _____ Date : | | | | | |
Commune : _____ Code postal : | | | | |

		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces de l'année dernière	Beaucoup de limaces	4		
	Quelques limaces	2		
	Pas de limace	0		
Sol	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Sablo-limoneux/Champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluriannuelles (jachère, prairie...)	5		
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0		
	Labour sans déchaumage après récolte	2		
	Déchaumage(s) après récolte	1		
	Déchaumage(s) mais pas après récolte	2		
	Absence de travail du sol	4		
Végétation durant l'interculture	Très développée	4		
	Peu développée	2		
	Rare	1		
Préparation lit de semences	Grossière	4		
	Intermédiaire	2		
	Fine	0		
Date de semis de la culture (à adapter en fonction des régions)				
Blé / Colza	Semis précoce	1		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	4		
Maïs / Tournesol Betterave / Pomme de Terre	Semis précoce	4		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	1		
Sensibilité des cultures	Blé / Orge / Prairie	1		
	Maïs / Pois	2		
	Tournesol	4		
	Colza / Pomme de Terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8 notes choisies pour la parcelle)				
Niveau de risque de la parcelle	Inférieur à 18	Faible		
	18 à 23	Moyen		
	23 à 28	Fort		
	Supérieur à 28	Très fort		

Commentaires : _____

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Ce Bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire, toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Jean-Bernard Bayard, Président de la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas-de-Calais.

Rédacteurs : animateurs régionaux pour la filière pomme de terre:

Christine Haccart, Chambre d'Agriculture de région (Tél : 03.21.64.80.88)

Cyril Hannon, Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66)

Coordination et renseignements : Samuel Bueche Chambre d'Agriculture de région (Tél: 03.21.60.57.60)